



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 25 avril 2013

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 6.1, 1.1.1, 5.1, 7.1, 3.1, 4.1, 4.2.

La séance est ouverte à 17h05 et levée à 21h00.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY (jusqu'au rapport 1.1.1), M. Jean-Pierre MARTIN, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Pierre TAILLARD, M. Raymond REYLE (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au 4.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1), M. François LOPEZ, M. Frank MONNEUR, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Roland DEMESMAY, M. Bernard MOYSE, M. Pierre CONTOZ, M. Alain BLESSEMAILLE

Etaient absents : M. Nicolas GUILLEMET, M. Jean-Yves PRALON, M. Nicolas BODIN, M. Emmanuel DUMONT, M. Yves GUYEN, Mme Annie MENETRIER, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Claude PREIONI, Mme Danièle POISSENOT, M. Patrick RACINE, Mme Françoise PRESSE, M. Serge RUTKOWSKI

Secrétaire de séance : M. Alain BLESSEMAILLE

Procurations de vote :

Mandants : M. FELT, D. HUOT, J.C. ROY (à partir du rapport 5.1)

Mandataires : J.P. MARTIN, P. CONTOZ, J.L. FOUSSERET (à partir du rapport 5.1)

Saisine du Conseil de Développement Participatif (CDP) et arrêt du programme de travail partagé 2013-2015

Rapporteur : Roland DEMESMAY, Vice-Président

Commission : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

A l'occasion de l'installation de la nouvelle assemblée du CDP, le Grand Besançon élabore un nouveau programme de travail partagé et pluriannuel (2013-2015) visant à mieux intégrer les contributions du CDP dans la préparation des décisions publiques.

A la suite du choix de sujets de saisine du Grand Besançon et de la formulation des autosaisines du CDP, un calendrier prévisionnel de travail est établi et doit être arrêté par la CAGB pour un démarrage des premiers chantiers du CDP en mai.

A l'occasion de l'installation de la nouvelle assemblée du CDP en janvier dernier, le Grand Besançon souhaite améliorer le fonctionnement de son instance de démocratie participative et, plus largement, la participation citoyenne. Il s'appuie sur un double constat relatif au CDP : des apports intéressants pour l'Agglomération (de nombreuses productions, l'émergence de problématiques transversales, la participation à des projets du territoire...), mais des marges de progrès (sa composition peu diversifiée, un essoufflement au cours du mandat, une faible visibilité de l'intégration des contributions par la collectivité...).

Afin d'éclairer les élus, d'améliorer les politiques conduites et les services publics et de favoriser la participation de tous et de chacun, le Grand Besançon doit faire vivre le dialogue entre les élus et la société civile. Pour ce faire, il cherche à créer de nouvelles opportunités d'échange avec la population et les acteurs locaux, à organiser davantage le cadre du dialogue citoyen et à varier les processus participatifs. Cela passe par :

- **la définition de critères pour sélectionner les chantiers du CDP,**
- **l'élaboration d'un programme de travail partagé et pluriannuel.**

I. Des critères de choix des chantiers

Pour une valeur ajoutée de la participation citoyenne dans les projets et politiques communautaires, **un dialogue sur mesure** sera ainsi organisé en direction de la société civile avant chaque lancement de chantier du CDP : la méthode opportune sera choisie selon les attentes des élus, le niveau de concertation souhaité (consultation, concertation, voire coélaboration), l'ouverture et les éventuelles collaborations attendues, le résultat escompté et la volonté d'innovation dans les pratiques. Tout en respectant l'autonomie de point de vue de l'instance, l'objectif est de s'assurer de contributions de qualité basées sur un regard collectif. Cet objectif pourra également contribuer à renforcer la prise en compte des avis consultatifs dans la préparation des décisions de la CAGB.

Ainsi, au regard des critères que le CDP s'est fixés, le Grand Besançon définit les siens pour choisir au mieux les sujets de travail à venir pour le CDP :

Critères définis par le CDP	Critères définis par la CAGB
<p>Etre certain d'une plus-value pour la collectivité, définie comme suit par le CDP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des sujets importants, mais non traités par la collectivité (cf. compétences du Grand Besançon) : voir Petite enfance, Social... - un autre angle pour aborder un sujet : voir le 1^{er} travail sur le SCoT qui apportait des ressentis, des points de vue de la population, dialogue collectivités-entreprises, - une collecte de points de vue, de besoins des citoyens et acteurs du territoire : voir également le 1^{er} travail sur le SCoT, PDU..., - la mobilisation des acteurs sur des projets : Vauban, Social... 	<p>Etre certain d'une plus-value pour la collectivité, définie comme suit par la CAGB :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. une valeur ajoutée de l'expertise des instances : des productions de qualité, relatant les points de vue des usagers, 2. une intégration possible de la contribution des instances dans la décision finale, 3. une priorité de la thématique pour la CAGB, 4. la mobilisation des acteurs non encore intégrés à une démarche, non mobilisés par la CAGB.
Avoir le temps nécessaire	Prévoir un temps approprié à la démarche engagée et respectant l'échéancier validé : différencier les modes d'intervention selon les chantiers, saisines et auto-saisines.
Faire de la prospective et anticipation.	Faire de la prospective et anticipation
Réunir les acteurs.	Contribuer à la mobilisation des acteurs locaux : dynamique transversale et proximité

Notons également qu'il est nécessaire de positionner les saisines au bon moment, sans attendre que le dossier concerné soit clos, et que des travaux hors compétences peuvent aussi avoir leur intérêt pour le territoire (cf. la réflexion sur la petite enfance, suivie par un schéma d'accueil élaboré par le Grand Besançon, puis une mise en œuvre par les communes).

II. Un calendrier prévisionnel 2013-2015 pour le CDP

Afin d'établir une programmation pluriannuelle pour les travaux du CDP de 2013 à 2015, la commission 6, élargie aux vice-présidents délégués de l'Agglomération, a priorisé des sujets de saisine. En parallèle, l'assemblée plénière du CDP a déterminé des autosaisines possibles. A partir de ces propositions de saisine et d'autosaisine, le CDP a élaboré **un calendrier prévisionnel de travail** (voir en annexe).

Sont donc retenus les sujets suivants (voir détail en annexe) :

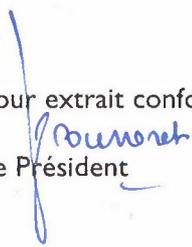
- comment sensibiliser la population aux nécessaires changements de comportement en matière de déplacements ? Comment impliquer tous les acteurs dans le développement et l'optimisation des bonnes pratiques ?
- la place de l'agriculture, enjeu pour le Grand Besançon : comment passer de notre assiette à une politique agricole locale ?
- comment favoriser l'habitat innovant pour répondre aux besoins ? Quelles formes d'urbanisme ?
- comment développer l'économie sociale et solidaire ?
- comment bien vieillir sur notre territoire ? Quelle politique et quelles ressources ?
- comment libérer l'espace de participation des citoyens et vivre une démocratie participative ?
- l'agglomération peut elle se déclarer comme « un territoire en transition » ? (transition énergétique, transition économique, transition des modes de vie).

Pour rappel, ce **programme de travail est prévisionnel**, donc susceptible d'évoluer selon les besoins et opportunités.

A l'unanimité, le Bureau :

- prend connaissance du présent rapport,
- se prononce favorablement sur les critères portés par l'Agglomération pour le choix des chantiers du CDP,
- se prononce favorablement sur la saisine du CDP sur les sujets mentionnés ci-dessus et sur le calendrier (saisines et autosaisines) pour le mandat 2013-2015 en vue d'un démarrage des premiers travaux du CDP en mai.

Pour extrait conforme,


Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0


Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT
Reçu le 07 MAI 2013

Calendrier prévisionnel de travail du CDP 2013-2015*

2013						2014					
Mai	Juin	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
DEPLACEMENT DEBUT											
	CITOYEN		AGRICULTURE							CITOYEN	
		TRANSITION	HABITAT DEBUT								

2014				2015							
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Septembre	Octobre
DEPLACEMENT FIN						BIEN VIEILLIR					
ESS								CITOYEN			
HABITAT FIN										TRANSITION	

* avec un maximum de 3 chantiers simultanés, conformément au règlement intérieur du CDP.

Saisines et autosaisines pour le mandat CDP 2013-2015

Comment sensibiliser la population aux nécessaires changements de comportement en matière de déplacement ?

Comment impliquer tous les acteurs dans le développement et l'optimisation des bonnes pratiques ?

(GB +CDP)

Prise en compte possible : Communication CAGB (+ PDE-PDA...), et sensibilisation PDU

Intérêt d'associer la société civile / de traiter le sujet :

- nouvelle offre de transports (tram etc.) et d'infrastructure et enjeu du report modal (solutions alternatives à l'automobile et respectueuses de l'environnement)
- sensibilisation et prise en compte des nouvelles mobilités par les habitants pour favoriser les bonnes pratiques de déplacement, transport et accessibilité

Valeur ajoutée de la contribution CDP pour l'aide à la décision :

- analyse du processus de changement avec audition possible d'usagers / pratiques des déplacements
- tests de parcours (notamment dernier kilomètre)
- pistes de sensibilisation pour la CAGB

Risque et préalable : Coordination nécessaire avec le pilotage de cette politique publique

Echéances : Pas de contrainte

Méthode et durée envisagée - Long (18 mois) :

- appropriation des enjeux, processus de changement, expériences extérieures
- possibilité de tests de différents modes sur des parcours types
- implication à définir des acteurs concernés
- accompagnement nécessaire / outils de communication

Nature : Accompagner le développement d'une politique

La place de l'agriculture, enjeu pour le Grand Besançon : comment passer de notre assiette à une politique agricole locale ?

(GB)

Prise en compte possible : Sauge avec politique foncière, lien avec le SCoT, circuits courts, problématique bio, PCET

Intérêt d'associer la société civile / de traiter le sujet :

- mise en place de la pépinière de maraîchage bio (aide à la préparation de la commercialisation)
- enjeu CAGB de cohésion territoriale «rural – urbain» et de structuration d'une filière
- mobilisation des citoyens (créer du débat) et des consommateurs (structurer un marché)

Valeur ajoutée de la contribution CDP pour l'aide à la décision :

- regard transversal sur les attentes, les usages et modes de vie : quels changements possibles et souhaitables dans notre alimentation ?
- le CDP comme animateur d'une démarche dans le territoire

Risque et préalable :

- préciser les ambitions de cette politique au niveau CAGB
- appui possible sur l'analyse SMSCoT sur la consommation d'espaces agricoles (+ projection)

Echéances : Démarrage fin 2013 pour clôture mi 2014

Méthode et durée envisagée - Court (6 mois) :

Après un temps d'appropriation, organisation par l'atelier CDP de plusieurs cafés citoyens (4 maxi, cf. réunions de secteur du Service environnement) afin de réunir consommateurs, citoyens et acteurs locaux impliqués

- invitation possible des membres du Conseil des Sages
- livrable vidéo ?

Nature : Alimenter une politique

Comment favoriser l'habitat innovant pour répondre aux besoins ? Quelles formes d'urbanisme ?
(GB)

Prise en compte possible : Mise en œuvre de Grand Besançon 2030 + PLH + PCET

Intérêt d'associer la société civile / de traiter le sujet :

- à la suite de Grand Besançon 2030 et dans le cadre du PLH
- au regard de l'évolution des besoins, envisager une évolution des modes d'habiter et des usages de l'espace : habitat innovant, transgénérationnel, évolutif...
- faire avancer la réflexion

Valeur ajoutée de la contribution CDP pour l'aide à la décision :

- questionner les besoins actuels et futurs pour proposer des idées innovantes
- tester des méthodes participatives innovantes

Risque et préalable :

- difficulté à se projeter
- collaboration éventuelle du Conseil des Sages (à partir de l'automne 2013)

Echéances : Pas de contrainte

Attention : bâtiments à énergie 0 réglementaires en 2020

Méthode et durée envisagée - Long (18 mois) :

- nécessité d'un temps important d'appropriation avec benchmarking (et visites ?) + interventions extérieurs
- utilisation de logiciels 3D pour visualisation de nouvelles formes et mise en situation
- réflexion / impacts sur le lien social

Nature : Alimenter une politique + Faire de la prospective

Comment développer l'économie sociale et solidaire ?
(GB + CDP)

Ce sujet intègre la présentation du diagnostic emploi de l'autosaisine proposée sur cette question justement de l'emploi ; cette autosaisine ne réapparaît pas.

Prise en compte possible : Mise en œuvre de Grand Besançon 2030 + dynamisation du secteur ESS en lien avec le service Economie

Intérêt d'associer la société civile / de traiter le sujet :

- à la suite de Grand Besançon 2030, une politique publique à structurer
- à la rencontre du lien social, de l'économie et de l'emploi (en vue d'un développement)
- préciser la demande sociale sur ce sujet

Valeur ajoutée de la contribution CDP pour l'aide à la décision : Organisation d'un dialogue avec les acteurs concernés

Risque et préalable :

- préciser les ambitions de cette politique au niveau CAGB
- qui organise ce dialogue : CDP ou Agglo ?
- réalisation préalable d'un état des lieux Agglo des acteurs et de leurs actions (2^{ème} semestre 2013) + benchmark au niveau européen + diagnostic emploi Agglo
- rapprochement Ville pertinent (vie associative, emploi-insertion, services sociaux...)

Echéances : Démarrage possible 2014

Méthode et durée envisagée - Court (6 mois) :

- après un temps d'appropriation des enjeux de l'ESS, auditions d'acteurs
- organisation de rencontres collectives pour déterminer des pistes d'amélioration

Nature : Alimenter une politique

Comment bien vieillir sur notre territoire ? Quelle politique et quelles ressources ?
(GB +CDP)

Prise en compte possible : Portage DST avec appui CCAS et collaboration Eco :

- démarche « Ville amie des aînés » (OMS)
- mise en œuvre Grand Besançon 2030 + SCoT, avec schéma gérontologie CAGB ?

Intérêt d'associer la société civile / de traiter le sujet :

- sujet de société, population grandissante, nécessité d'anticipation (notamment imaginer un nouveau système solidaire qui n'existe plus)
- possibilité d'une approche transversale (reprenant certaines compétences CAGB) pour une politique du vieillissement : habitat, déplacements, emploi, citoyenneté, services, lien social, culture et loisirs...
- faire évoluer une politique à l'échelle de l'Agglo
- enjeux économiques : ESS, services à la personne, pôle gérontologique interrégional, offre de santé adaptée, autres marchés potentiels (artisanat, agroalimentaire...)

Valeur ajoutée de la contribution CDP pour l'aide à la décision : L'ouverture de la réflexion à l'échelle communautaire, avec une possible contribution à la mobilisation des acteurs

Risque et préalable :

- mobilisation de l'expertise CCAS
- intégrer la commande passée à l'AudaB par le SMSCoT sur « la prise en compte du vieillissement de la population dans les politiques d'urbanisme »

Echéances : Pas de contrainte : construction d'un plan d'action Ville avant fin 2013, puis évaluation tous les 5 ans avec révision

Méthode et durée envisagée - Court (6 mois) :

Participation possible de membres du CDP à la démarche Ville

Après appropriation de la thématique, organisation d'une table ronde d'acteurs à l'échelle communautaire

Nature : Faire de la prospective

**Comment libérer l'espace de participation des citoyens et
vivre une démocratie participative ?**

(CDP)

Ce sujet correspond à une fusion de deux propositions d'autosaisine : une sur la citoyenneté, et une plus ciblée sur la jeunesse.

Prise en compte possible : Méthodes de travail des instances participatives et des collectivités

Intérêt d'associer la société civile / de traiter le sujet :

- combler le fossé entre citoyens et constitution CAGB (vivre ensemble, démocratie)
- permettre au citoyen d'être acteur et non observateur (rappel des droits et devoirs, respect mutuel)
- rechercher l'expression des jeunes (avis, propositions) la collecte permanente de leurs opinions pour ne pas laisser aux seuls « anciens » la charge de construire le monde futur

Valeur ajoutée de la contribution CDP pour l'aide à la décision :

- élargir la saisie de l'opinion publique (ne pas oublier les outils informatiques forums sociaux)
- rapprochement CDP, CdS et CCH
- optimiser le fonctionnement des instances participatives dont le CDP

Risque et préalable :

- acquisition d'une expérience des nouveaux membres CDP et CdS (renouvellement : CDP et CdS en 2013, CCH en 2015)
- voir conclusions CBJ sur l'engagement des jeunes (2 ateliers en cours)

Echéances : Automne 2014

Méthode et durée envisagée - Express, mais en 3 temps :

- 1) défrichage su sujet
- 2) réflexion et production partagées avec les instances participatives Ville
- 3) pistes d'amélioration CDP-CAGB avant le renouvellement du CDP

Apports extérieurs pour enrichir le questionnement

Nature : Questionner la gouvernance

Délibération du Bureau du jeudi 25 avril 2013

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

**L'agglomération peut elle se déclarer comme « un territoire en transition » ?
(transition énergétique, transition économique, transition des modes de vie)
(CDP)**

Prise en compte possible : Prise en compte dans les différentes compétences concernées + PCET

Intérêt d'associer la société civile / de traiter le sujet : Travail sur les champs sociaux, économiques et environnementaux (transversalité) : faire travailler ces différents secteurs en convergence

Valeur ajoutée de la contribution CDP pour l'aide à la décision : Premier pas vers une sensibilisation des élus et des habitants vers une nécessaire évolution sociétale

Risque et préalable :

- transversalité intéressante, mais risque de se perdre et d'être peu opérationnel
- précision avec la loi prévue à l'automne 2013

Echéances : Fin de mandat CDP : septembre 2015

Méthode et durée envisagée- Express, mais en 2 temps :

- 1) Information, sensibilisation sur cette problématique en tout début de mandat, en vue d'une appropriation par les membres
- 2) Mobilisation de tous les ateliers CDP conduits durant le mandat car touchant à ce thème : bien vieillir, habitat, transport, ESS, agriculture, gouvernance.
 - synthèse de conclusions sur le sujet + préconisations spécifiques
 - apports Agglo + extérieurs

Nature Faire de la prospective